



Organisation législature 2021/2024

Gravière du Val d'Hérens (GVH)

- Conseil de gestion Virginie Gaspoz
- Délégation Yvan Maistre

Délégation Home St-Sylve

Cédric Fauchère

Délégation Intégration

Cédric Fauchère

Délégation Lè Zoyass en balade

Cédric Fauchère

Délégation à la paroisse (conseil de gestion)

Cédric Fauchère

Délégation UTO (Usine de traitement des ordures)

Yvan Maistre

Autres nominations

ETAT-MAJOR DE CRISE EN CAS DE CATASTROPHE

Responsable

Patrick Sierro

Membres

Philippe Métrailler (65) suppléant, Edith, Beytrison, Basile Bournissen, Nicolas Bournissen, Claudine Chevrier, Pierre Chevrier, John Depaz, Thierry Duroux, Cédric Fauchère, Eddy Favre, Pascal Favre, Anthony Gaspoz, Grégory Gaspoz, Christophe Mauris, Jean-Daniel Mauris, Régis Maître Yann Métrailler, Vincent Rossier, Pierre-Alain Sierro

Affaires militaires

Pierre-Alain Sierro

Commission d'impôt

Edith Beytrison, Narcisse Gaspoz

Commission de naturalisation

Virginie Gaspoz, Cédric Fauchère, Sandra Gaspoz, Thierry Duroux

Sécurité avalanche

Pierre-Alain Sierro, Basile Bournissen

Commandant du feu

Antonio Caldeira

Chargé de sécurité

Andres Gimenez

Taxes cadastrales

Maurice Bracci, Antoine Rieder, Jean-Daniel Rumpf

Bureau de vote / Scrutateurs

Diane Battiaz, Edith Beytrison, Pierre Chevrier, Nicolas Dussez, Cédric Fauchère, Eddy Favre, Josiane Follonier, Dany Forclaz, Anthony Gaspoz, Narcisse Gaspoz, Virginie Gaspoz, Bernard Maître (62), Yvan Maistre, Yvan Mauris, Philippe Métrailler (65), Véronique Métrailler, Marius Pannatier, Gérald Pralong, Martial Pralong, Pierre-Antoine Pralong, Jean Quinodoz, Patrick Quinodoz, Jean-Michel Rieder, Nathalie Rossier, Jean-Daniel Rumpf, Patrick Sierro, Edith Vuignier



Sondage auprès des propriétaires de résidences secondaires

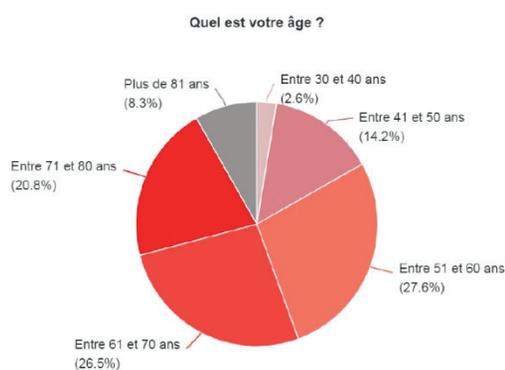
En lien avec les règlements touristiques et afin de mieux connaître nos hôtes, la commune d'Evolène a mandaté l'an dernier l'institut de tourisme de la HES-SO de Sierre afin de sonder les propriétaires de résidences secondaires sises dans notre commune. Plus de 1400 invitations à participer ont été envoyées, 439 y ont répondu dont une grande partie en ligne. En raison du Covid notamment, les résultats ont tardé à nous revenir. Le conseil communal a pris connaissance des résultats au début de cette année. Nous vous livrons dans les pages suivantes un résumé des principaux résultats.

En cas d'intérêt, l'ensemble des résultats statistiques sont disponibles dans un document consultable sur le site internet de la commune sous l'onglet *Administration* > *Publications* > *Politiques sectorielles* > *Tourisme*.

Portrait des participants au sondage

Pays de domicile	%
Suisse	88,7%
France	5,1%
Belgique	3,2%
Autres provenances	3%
TOTAL	100%

Parmi les répondants suisses : 40% VD, 23% GE, 16% VS, 5% NE, 4% FR



À noter que 5% des participants sont des personnes domiciliées à Evolène. Les propriétaires évolénards ont effectivement été invités à répondre afin de connaître l'importance de la location de leur(s) bien(s). Concernant les activités faites sur place et autres intérêts, les Evolénards ont été invités à répondre en se basant sur les retours qu'ils reçoivent de leurs locataires.

Fréquentation moyenne des résidences secondaires

■ Occupation du logement par le propriétaire

Occupation moyenne du logement : 60 nuitées
 Occupation été/hiver : 60% / 40%
 62.7% des propriétaires ne laissent jamais leur logement à des tiers
 26% mettent leur logement gratuitement à disposition d'amis
 13.9% louent pour des périodes de courte durée (une semaine ou moins), 5.6% pour de plus longues durée (à l'année ou saisonnier)

■ Répartition annuelle entre occupation privée et occupation par des tiers

Durée d'occupation privée : 63.2%
 Durée d'occupation par des tiers (location et mise à disposition gratuite) : 36.8%



Sondage auprès des propriétaires de résidences secondaires

■ Occupation du logement par des tiers

Occupation moyenne du logement par des tiers: 59.4 nuitées

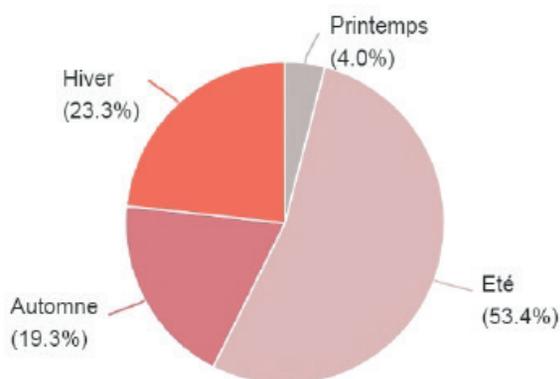
Occupation été/hiver par des tiers: 64.1%/37.9%

■ Conclusion

La Commune d'Evolène peut compter sur une bonne majorité de résidents secondaires fidèles, attachés à leur logement, qui viennent fréquemment eux-mêmes ou leur famille proche (plusieurs générations) et qui ne sont donc pas forcément intéressés à mettre en location leur bien.

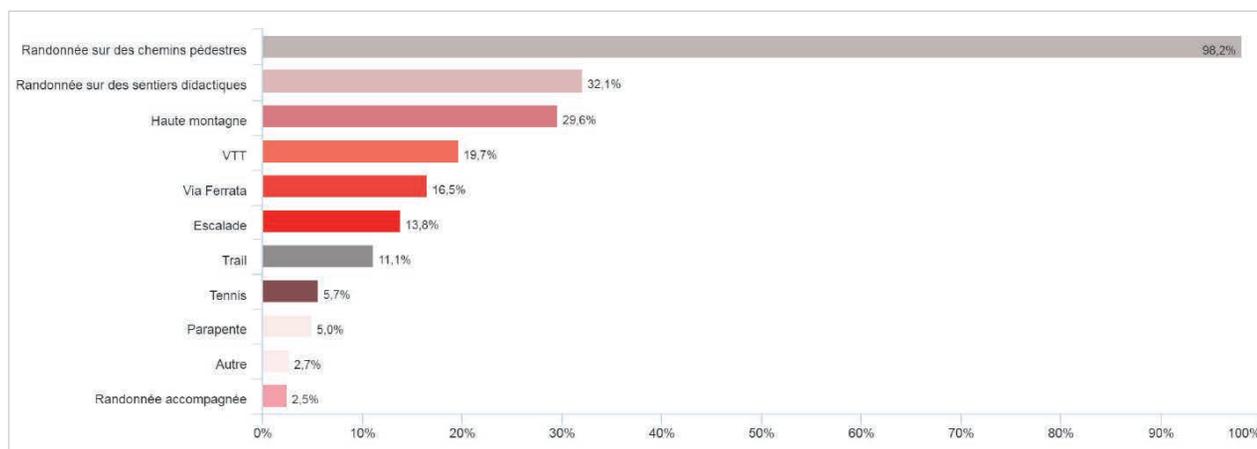
Activités hivernales et estivales

A quelle saison préférez-vous venir à Evolène ?



Pratiques de sports en été

Quelles activités sportives pratiquez-vous en été dans la commune d'Evolène ?
(Plusieurs réponses possibles)

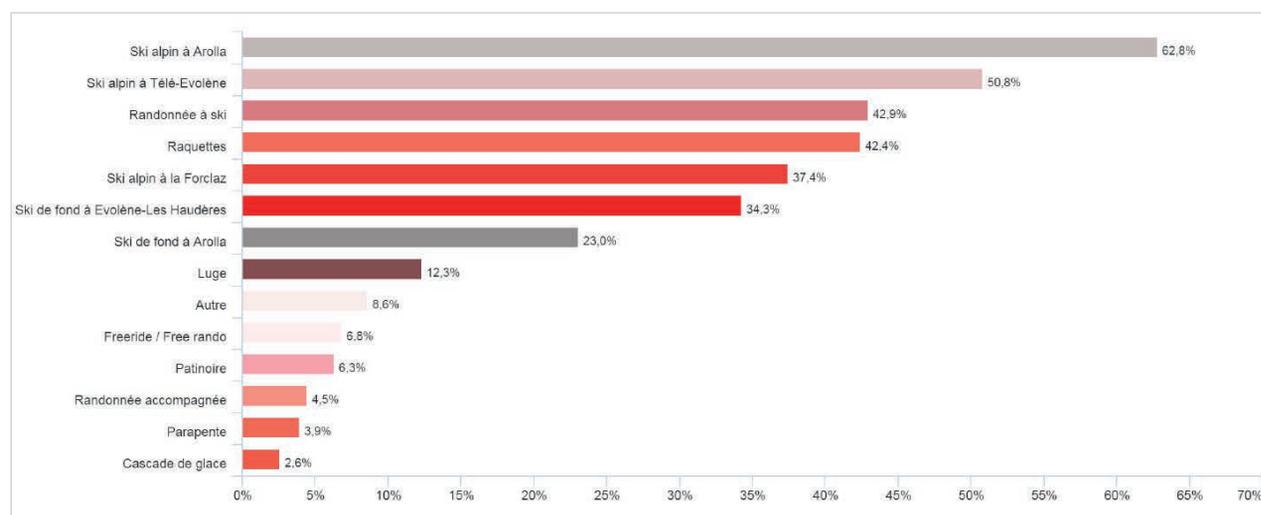




Sondage auprès des propriétaires de résidences secondaires

Pratiques de sports en hiver

Quelles activités sportives pratiquez-vous en hiver? (Plusieurs réponses possibles)



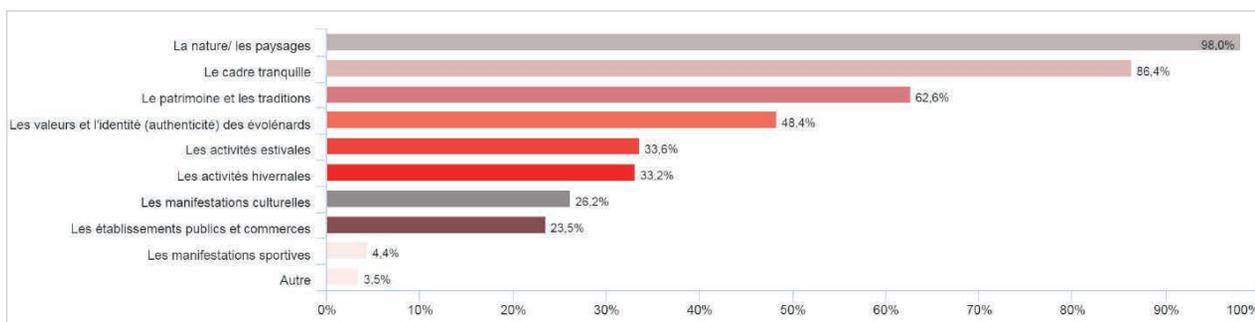
Nombre moyen de jours de ski dans l'Espace Dent-Blanche par an : 10.9



Sondage auprès des propriétaires de résidences secondaires

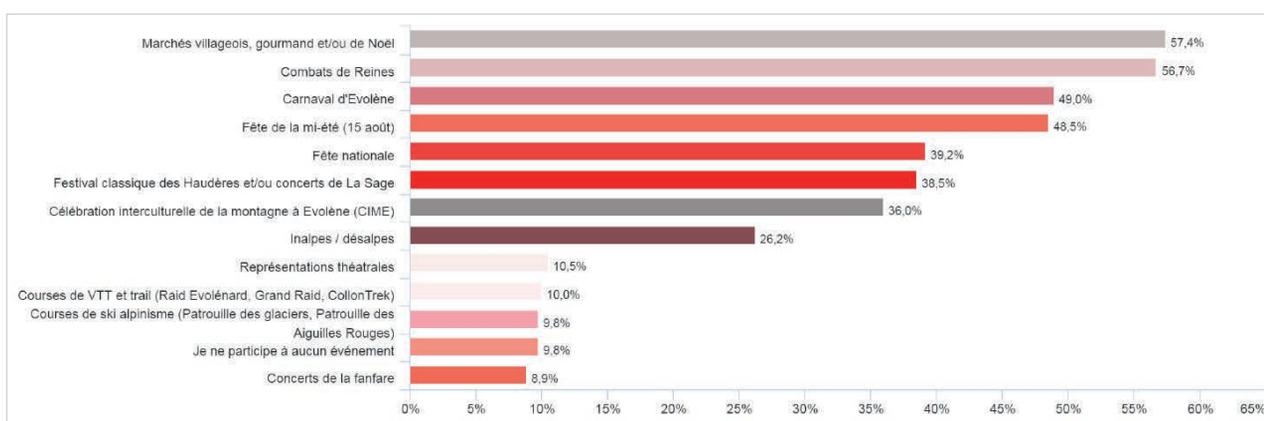
Intérêts pour les particularités de la région et les événements locaux

Quels sont pour vous les atouts d'Evolène? (Plusieurs réponses possibles)



Participation aux événements

Participez-vous aux événements de la région, et si oui lesquels? (Plusieurs réponses possibles)





Structures d'accueil communales

Un accueil de qualité pour les enfants d'Evolène

38

De plus en plus d'enfants fréquentent nos structures d'accueil et nous nous en réjouissons. Nous considérons ce service aux familles comme étant le lieu des premiers apprentissages et des premières socialisations, un espace d'écoute et de soutien aux parents, un cadre sécurisant et stimulant adapté à toutes les étapes de l'enfance.

Le personnel éducatif des structures Nurserie-crèche et UAPE de la commune accompagne au quotidien les enfants âgés de 3 mois à 12 ans. Le travail auprès d'enfants nécessite une prise en charge professionnelle de qualité qui va bien au-delà de la simple garde ou surveillance. Le soutien à la parentalité, le respect du rythme et des besoins de chacun, l'équilibre alimentaire, un matériel pédagogique adapté, une relation bienveillante avec les familles, sont autant d'axes et de ressources nécessaires au bon fonctionnement d'un service de l'enfance de qualité.

Cette année scolaire 2020-2021 s'achève et, en tant que responsable des structures, je tiens à vous faire part des projets qui ont rythmé notre année pleine de changement.

L'alimentation: un moment riche en découvertes

Nos enfants ont la chance de bénéficier de repas variés et constitués majoritairement de produits locaux. Yvonne Chevrier cuisine depuis août 2020 les repas et goûters, en partenariat avec les producteurs et commerçants d'Evolène et région hérensarde. Une cuisine inscrite dans la démarche Cuisinons Notre Région valorisant les produits saisonniers et de proximité. Aussi, c'est avec fierté que nous recevons ce mois de juin le Label Fourchette Verte, label de qualité qui garantit fraîcheur et équilibre dans les assiettes des petits comme des grands. Une capsule vidéo a été créée afin de rendre visible ces partenariats régionaux: <https://www.youtube.com/watch?v=daDA-MI401v8>





Structures d'accueil communales



La plateforme MonPortail: des démarches simplifiées pour une meilleure gestion administrative

Dès maintenant, chaque parent souhaitant confier son ou ses enfant-s dans nos structures peut s'inscrire via une plateforme sécurisée, simple d'utilisation, qui nous permet de conserver une flexibilité d'accueil sans alourdir les procédures formelles. L'introduction de MonPortail dans notre fonctionnement facilite la collaboration administrative avec les familles: inscriptions, gestion des absences, demandes de dépannages, facturation, menus en ligne, etc.

Si vous souhaitez nous rejoindre, l'aventure commence ici : <https://evolene.monportail.ch/>

La formation continue: réactiver ses connaissances pour une action éducative de qualité

Le travail auprès d'enfants est exigeant et requiert des aptitudes et connaissances acquises par l'expérience et la formation. Cette année, toute l'équipe a assisté à la formation **«urgences chez les enfants»** dispensée par les Samaritains du Valais Romand. La capacité d'adaptation est de rigueur pour tout professionnel de l'enfance mais encore faut-il connaître les bons gestes lors d'une chute, de l'ingestion d'un corps étranger, d'une piqûre ou de convulsions. Fort heureusement les situations d'urgences sont extrêmement rares, un rafraîchissement des connaissances est d'autant plus primordial.



L'année prochaine, la formation du personnel éducatif sera axée sur le **Label Youp'la bouge** qui accompagne les structures dans la mise en place d'espaces adaptés aux expérimentations, au développement de la motricité et à l'autonomie des enfants dans leurs découvertes.



Structures d'accueil communales

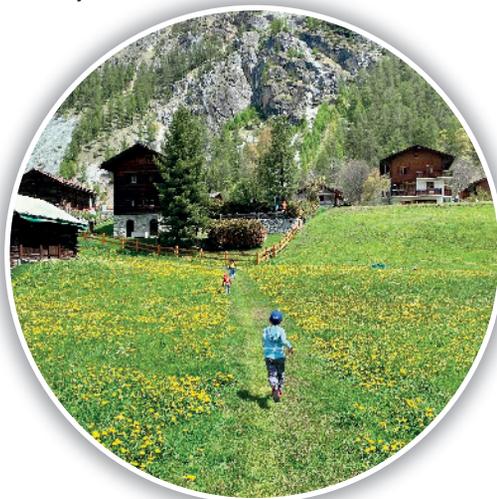
Projets de partenariats: Sortir de nos murs pour voir plus loin et créer du lien

L'année passée, un projet au sens fort pour notre équipe avait vu fleurir des tulipes sur la place de l'église avec **Une tulipe pour la vie**, l'action solidaire menée par l'association L'aiMant Rose. La Commune d'Evolène a réaffirmé cette année son soutien pour la plus grande joie des enfants de nos structures qui ont remis les mains dans la terre! Un grand merci à Jocelyne Luca qui nous accompagne toujours dans nos projets fleuris!

Nous avons d'ailleurs le bonheur d'avoir un jardin à disposition que nous avons baptisé: **Le Jardin d'Aladdin**. Grâce aux dons généreux des parents en matériel, graines et pots, les enfants observent les vers de terre, désherbent le jardin, plantent tous types de semences et profitent pleinement des joies du jardinage! Nous nous réjouissons de passer l'été à cultiver, récolter et déguster!



Il y a d'autres graines, qui font pousser des sourires et ravivent les échanges. En cette période étrange de distanciation et de confinements à répétition, les plus jeunes ont parfois manqué de contact avec les aînées et vice-versa. Avec beaucoup d'enthousiasme et non moins d'émotion, nous avons participé au projet d'exposition **Graines d'Essentielles** conduit par ProSennectute. Les enfants ont réalisé des affiches personnelles aux messages universels, destinées à rétablir l'échange intergénérationnel. Les aînées ont aussi participé activement et les créations colorées de chacune et chacun ont égayées la rue Centrale du 9 au 30 juin.



Cette année, nous avons pu développer des partenariats précieux avec les parents, l'école, les aînées ou encore les organes de prévention et d'intégration. Au nom de toute l'équipe éducative, de cuisine et d'intendance, je tiens à tous vous remercier pour votre confiance. Un proverbe dit qu'il faut tout un village pour élever un enfant, et bien j'ajouterais qu'il faut bien des enfants pour faire s'élever tout un village.

*Julie Girard,
responsables des structures d'accueil*



Aménagement du territoire et constructions

Implications liées à l'inventaire du site bâti

En mars 2012 fut votée la loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS), connue sous le nom de «Lex Weber», qui vise à limiter le développement de résidences secondaires dans les communes Suisses qui comptent une proportion de résidences principales inférieure à 80%. Son application fut immédiate et la commune d'Evolène, comportant un taux de 35% de résidences principales, fut grandement impactée par cette restriction.

Le champ d'application matériel de cette loi vise autant les logements à construire que les existants. Dans son art.1, la Lex Weber use d'une formule globale: «La loi s'applique à la construction de nouveaux logements ainsi que la modification de logements existants et de leur affectation». De ce fait, tous les logements sont concernés même ceux construits avant 2012, considérés comme des bâtiments «selon l'ancien droit».

Cette loi a une incidence importante sur l'immobilier, les activités économiques et touristiques évolénardes ainsi que sur nos concitoyens qui sont, en grande partie, propriétaires fonciers. Nous sommes conscients que l'application de cette loi est complexe, de plus, elle est couplée à une surveillance accrue de la part des autorités cantonales et fédérales qui veille à son strict respect.

Toutefois, la loi sur les résidences secondaires prévoit une exception permettant la création de nouvelles résidences secondaires par l'entretien et la transformation de certains bâtiments protégés et/ou caractéristiques du site. L'objectif étant de conserver et pérenniser un patrimoine laissé à l'abandon.

Les autorités communales, conscientes de la richesse patrimoniale présente dans l'ensemble de son territoire, ont saisi l'opportunité que représentait le classement du site bâti pour effectuer l'inventaire de plus

de 1200 bâtiments en 2017. Un travail ardu qui a permis de réaliser un recensement précis de l'état et de la qualité de chaque construction, ainsi que son importance dans le contexte local.

Le processus entrepris visait deux objectifs pour notre commune, celui de mettre en valeur les bâtiments historiques et celui de réaliser une restauration respectueuse, qui permette en même temps un changement d'affectation au profit de l'ouverture laissée par la Lex Weber.

Pouvoir protéger les bâtisses, qui témoignent l'évolution de notre société, nous permet de maintenir notre identité culturelle ainsi que celle de nos villages. Pouvoir restaurer et transformer les granges, greniers, raccards ou habitations qui ont traversé des siècles et des générations, nous permettra non seulement de renforcer l'attrait de notre commune mais également de donner un deuxième souffle à l'économie locale et de préserver un savoir-faire artisanal et ancestral.



Le classement des objets recensés permet de donner une force légale à l'inventaire pour autoriser leur transformation et leur changement d'affectation. La note attribuée détermine l'importance à conserver l'identité de chaque bâtiment et détermine les possibilités de transformation, d'agran-



Aménagement du territoire et constructions

dissement voire de démolition, ainsi que les charges et conditions de ces derniers. Cette procédure, prévue dans le plan directeur cantonal entré en vigueur le 1er mai 2019, et entérinée par la loi d'application cantonale sur les résidences secondaires du 9 septembre 2020 a été suivie pour le projet d'inventaire du site bâti dans la zone à bâtir d'Evolène et il est en force depuis le 14 avril 2021.

Dès lors, des rénovations et transformations respectueuses des caractéristiques du site sont possibles, certes avec quelques

contraintes mais sans les restrictions de la Lex Weber. Cette opportunité de rénovation est à saisir dès aujourd'hui car elle sera sans aucun doute rognée par la mise en œuvre de la LAT.

Chaque propriétaire, qui a le privilège d'être en possession d'un bâtiment multiséculaire et classé, se doit de prendre le recul nécessaire et de se donner un temps de réflexion, pour étudier un projet rationnel qui permettra de maintenir et transmettre la richesse de notre patrimoine à nos descendants.

Andres Gimenez

Responsable du service communal des constructions

Eddy Favre

Conseiller communal





Position de l'Association des communes du Val d'Hérens (ACVH) relative à la thématique des fusions de communes

Information aux citoyennes et citoyens du Val d'Hérens



VAL D'HÉRENS
ASSOCIATION
DES COMMUNES
SOURCE D'ÉNERGIES

La question de l'avenir des 5 communes du Val d'Hérens – comprenant par ordre alphabétique Evolène, Hérémece, Mont-Noble, Saint-Martin et Vex – interpelle de plus en plus les habitants de la vallée et intéresse bien au-delà de nos frontières géographiques. D'un point de vue extérieur et compte tenu de l'exemple anniviard, un regroupement des 5 entités sous la bannière «Hérens» semble être une évidence. Cependant, les routes d'accès distinctes pour les rives gauche et droite, les fortes identités locales, les disparités démographiques, les entités touristiques séparées ainsi que des réalités financières fondamentalement différentes constituent autant de paramètres qui viennent nuancer l'apparente homogénéité du «projet hérensard». Élément essentiel: la nécessité de se regrouper est perçue avec un degré d'urgence considérablement différent d'une commune à l'autre, en fonction du contexte financier, administratif et/ou politique.

Sur la base de ce constat global et partagé, l'Association des communes du Val d'Hérens, par son comité constitué des cinq présidentes et présidents de commune, a abordé plusieurs fois la thématique de la fusion **lors de la dernière législature 2017-2020**. La réalisation d'une étude de fusion à l'échelle de la vallée a été envisagée, dans le but de faire ressortir de manière objective les avantages et inconvénients

d'une telle démarche et permettre ainsi au débat d'aller au-delà des éléments cités dans le paragraphe précédent. Toutefois, cela n'a pas été fait car seules 3 des 5 communes s'y sont déclarées favorables. Mont-Noble avait en effet déjà avancé avec son sondage auprès de la population, dont le résultat favorisait un rapprochement avec Sion. Hérémece quant à elle estimait qu'une telle démarche était prématurée et ne souhaitait donc pas s'engager dans cette voie. Sans cohérence territoriale, cela ne faisait alors pas de sens qu'Evolène, Saint-Martin et Vex initient une étude à trois. Le thème de la fusion de communes a dès lors été renvoyé sur les tables des différents conseils communaux, chaque commune étant alors libre de réfléchir à son avenir en examinant les options possibles, lesquelles diffèrent forcément en fonction de la position géographique. Cette démarche de réflexion individuelle a donc été poursuivie par Mont-Noble et initiée par Vex. Saint-Martin, qui s'était officiellement prononcé en faveur d'une fusion à 5, doit depuis se contenter du statu quo.

Depuis lors, la Ville de Sion a communiqué en août dernier son intention de devenir la capitale suisse des Alpes, puis une nouvelle législature a débuté. Si la période électorale et l'ambition séduisante ont pu raviver les discussions dans la presse et dans la population, les positions des communes par rapport à une éventuelle fusion n'ont toutefois pas changé. L'ACVH prend ainsi acte de la demande formelle de Mont-Noble à Sion. Les habitants de Mase, Nax et Vernamiège décideront s'ils valident ce choix au moment du vote. Hérémece quant à elle a



Communiqué fusion des communes d'Hérens

annoncé vouloir renforcer prioritairement ses collaborations inter-communales. Finalement et par faute de dénominateur commun, le comité ACVH se concentre actuellement uniquement sur les quelques collaborations intercommunales concernant les 5 communes.

Contact: L'ACVH n'a pas pour vocation de commenter les choix souverains de

ses communes membres. Aussi, pour toute question ou demande supplémentaire, prière vous adresser directement à la commune en question.

*Association des communes
du Val d'Hérens
Par sa Présidente, Virginie Gaspoz*

Position du Conseil communal d'Evolène par rapport à la question des fusions

Le conseil communal d'Evolène a pris connaissance de la proposition de communiqué de presse de l'ACVH avant sa publication et n'a pas émis de remarque particulière à ce propos.

Compte tenu du contexte, le conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de pousser la réflexion de manière indépendante – contrairement à ce qu'ont décidé certaines autres communes – étant donné l'absence de volonté à ce niveau de la part de la commune voisine d'Hérémece. Une étude ferait uniquement sens avec la participation des partenaires potentiels.

De plus, le conseil estime que sans étude – et donc une évaluation externe des avantages et inconvénients d'une fusion – il n'y a pas lieu de d'impliquer la population. L'ensemble des conseillers partagent en effet l'opinion que le rôle des autorités est d'informer la population pour qu'elle puisse décider. A priori, le conseil ne se positionne ni en faveur ni en défaveur d'une fusion, mais regrette que la situation actuelle ne permette pas d'évaluer notamment les variantes « Hérens » et « Grand Sion » avant qu'il ne soit peut-être trop tard.



Nonagénaires

Depuis l'an dernier, la commune d'Evolène a fêté de nouveaux nonagénaires. Nous remercions les familles pour les jolis témoignages qu'elles ont accepté de publier, autant de moments de vie qui illustrent l'histoire d'Evolène et nous montrent à quel point notre commune a évolué au cours des 90 dernières années. Bravo et merci à ces personnes pour leur parcours de vie et l'héritage qu'elles laissent à leurs descendants.

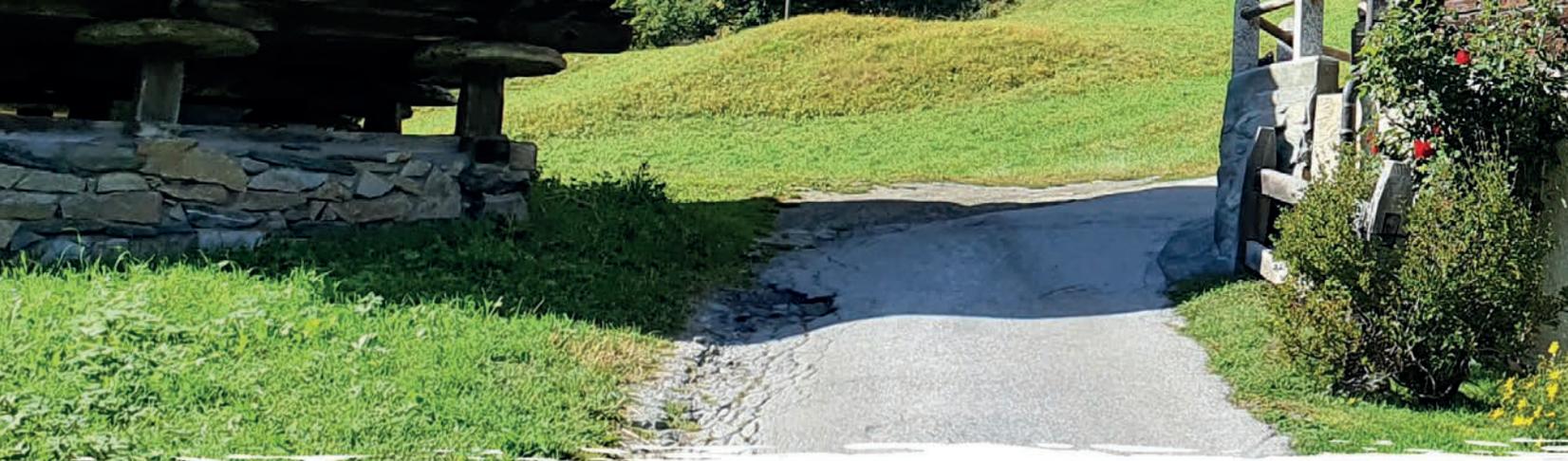
Innocente Fauchère, 10 octobre 1930

Née le 10 octobre 1930, fille de Jean Pralong et Marie Dussez, Innocente est la quatrième d'une fratrie de 6 enfants. A l'âge de 10 mois déjà, elle a appris à marcher

au mayen de la Nivaz en présence de son oncle Jean adoré. Ceci lui a certainement été bénéfique pour pouvoir encore à l'âge 90 ans faire sa promenade quotidienne sur la route de Volovron et grimper sans peine l'escalier qui lui permet de rejoindre son appartement au 2ème étage de sa maison. Comme la plupart des enfants de son époque, elle fréquenta l'école obligatoire avec plus ou moins d'application. Son oncle Pierre qui vivait avec la famille, y veillait... Durant l'été, elle travaillait comme bergère chez un agriculteur des Haudères, pour gagner une paire de chaussures. Et ceci, durant quelques années consécutives. Elle se souvient encore d'avoir trouvé le temps long et de s'être ennuyée terriblement loin des siens.

A la fin de l'école, à environ 17 ans, elle a travaillé comme femme de chambre dans des hôtels d'Arolla. Ensuite, elle a œuvré de nombreuses saisons comme effeuilleuse





Nonagénaires

46

et vendangeuse pour des vigneron de la Côte Vaudoise et aussi en Valais. En 1950, premier bouleversement familial: son papa, «lu Putic Jian», décède. Elle a 20 ans. Mais elle doit continuer à vivre. En 1951, elle s'en va gagner quelques sous chez les «Suisse allemands» à Bettlach (Soleure), pour la fabrique d'horlogerie «Ebauches S.A.», en compagnie de 4 amies d'Evolène. Premier long séjour éloignée de la maison, première période de camaraderie, de «liberté» et de rencontres masculines. Mais en logeant dans une auberge tenue par des religieuses, la discipline était rude et peu de place pour les petites bêtises!!!

1954 fut une autre date importante puisqu'elle correspond à son mariage avec son Cher René (fils de Charles Fauchère et Catherine Pralong), l'aîné d'une grande famille qu'il a quitté pour en fonder une nouvelle avec Innocente. Achat de la maison pour accueillir les enfants, Chantal en 1955 et Jean-Charles en 1960. Quelques années heureuses à s'occuper de son époux et de ses enfants... et de son jardin potager, qu'elle cultiva de nombreuses années avec une passion et une minutie incomparable. L'automne venu, son mari et son frère Laurent, chasseurs émérites, lui confiaient leurs récoltes de gibiers (chamois et chevreuils). Elle a passé de longues journées à préparer et stériliser des quantités de boîtes de viandes qui seront les bienvenus les journées d'hiver.

Et les enfants grandissant... et les besoins d'argent venant... il faut trouver quelques gains accessoires. L'atelier de réglage (horlogerie) a été quelques temps une occupation intéressante pour Innocente et plusieurs dames d'Evolène. En 1974, Innocente a perdu son grand frère Candide. Une période douloureuse pour toute la famille et les souvenirs sont encore bien présents. Au cours de l'année 1976, le couple Fauchère a entrepris une nouvelle aven-

ture: reprendre la gérance du Café «le Vieux Mazot». Cette expérience, bien que, enrichissante sur le plan humain, s'est avérée éprouvante et déficitaire, le business plan du commerce ayant été mal planifié. Après 2 ans d'activité, le commerce est remis.

Et le 5 mai 1980, catastrophe ! René s'en va, sans prévenir. Innocente est veuve à moins de 50 ans. S'en suivent de longs mois de chagrin et d'incompréhension, avec les problèmes de santé qui se répètent. Le choc a été trop violent. La plaie ne cicatrise pas. Et 6 mois plus tard, un autre décès, celui de sa maman, vint raviver la souffrance. Cependant, entourée de ses enfants et autres proches, Innocente reprend sa vie en main. Pour alléger sa peine, elle rend régulièrement visite à des amies malades, leur apporte la communion du dimanche ; souvent, elle accompagne quelques dames du village à leur promenade quotidienne.

Le tourisme d'été ayant peu à peu pris d'importance, Innocente a encore exercé, entre 1970 et 1978, ses compétences de femme de chambre et d'entretien du linge aux Hôtels d'Evolène et Dent-Blanche, puis enfin à l'Hôtel Hermitage de 1983 à 1991. En raison de problèmes de santé, notamment de douleurs articulaires, elle cessa son activité professionnelle à 61 ans. Son ménage, le jardinage et le bénévolat ont contribué à remplir ses journées depuis. Elle dut aussi accepter successivement le décès de ses petits frères Ernest et Laurent en 2013 et de sa grande sœur Judith en 2015. Autres moments noirs de la vie que l'on ne peut éviter...

Le 10 octobre 2020, jour de ses 90 ans, fut un jour de bonheur puisqu'elle a eu la joie de partager un moment chaleureux avec ses proches et quelques amis. Merci encore à la commune d'Evolène pour sa généreuse et sympathique participation.



Nonagénaires

Francis Pannatier, 13 novembre 1930

Qu'il est loin ce 13 novembre 1930! Ce jour-là naquit à la maison de Sonville le sixième enfant d'une fratrie de huit. Et pourtant, ces vaches en bois taillées dans les branches de coudrier, ces leçons d'arithmétique et d'orthographe, ces batailles de boules de neige, ces parties de palèss, ces journées estivales passées à garder la méijonîre comme tant d'autres enfants, n'était-ce pas hier?

Après les premiers temps d'insouciance s'enchaînent la garde du bétail, l'abreuvement du mulet, la charge de bèzuronnett hors de la douceur familiale, les étés vécus à l'alpage où il faut assumer sa tâche d'abord tout près, à Arbey, puis au Lucel et, dès l'âge de 15 ans, à Émosson, à Émaney où les journées sont si longues qu'il s'en faut de peu pour s'endormir sur le char chargé de boilles, bercé par le pas l'âne qui, heureusement, connaît par cœur le chemin qui conduit jusqu'au funiculaire du Châtelard. Durant les hivers, les coupes de bois mobilisent ses forces. Le cœur à l'ouvrage, l'endurance, le travail en groupe, les savoir-faire s'acquièrent par l'observation et par l'engagement.

S'ouvre l'ère des grands chantiers, Francis quitte les pentes fleuries pour entrer dans les entrailles de la montagne: le P2, le P3, le P8, Bricola, Ferpècle... Là-haut, l'atmosphère est si nouvelle pour celui qui est habitué au rythme de la nature et à l'efficacité paysanne. Les temps sont exigeants, il faut défendre sa place: la vie rampante dans les veines du rocher, le ruissellement de l'eau, le «pouillant» qui s'engouffre dans les poumons, les journées de 11 heures, le travail de nuit, la concurrence de la contre-équipe, la pression exercée sur les ouvriers, le risque à mesurer... La volonté, la rapidité et la solidarité s'imposent comme les maîtres mots de cet univers. Dans la nuit des galeries, il



faut se familiariser avec les compagnons de route, avec le ballet du pic et de la pelle, le va-et-vient des wagonnets, le maniement des explosifs, l'effroi devant l'accident... La mine, c'est aussi la rencontre avec la culture italienne grâce aux ouvriers venus d'Italie avec lesquels il converse dans leur langue, la conduite d'une équipe, la satisfaction de l'avancement dans la roche. Il faut de la sagesse pour affronter les dangers ou pour soutenir les camarades en difficulté, il faut de l'audace pour creuser la montagne et pour défendre la justice et de la résilience pour continuer malgré l'accident, malgré l'hostilité de l'environnement.

Le jour de Noël de l'année 1957, il épouse Germaine Pralong. Dès lors, une famille de trois enfants, un petit train de campagne requièrent sa sollicitude. Lorsque le chantier laisse des congés sonne l'heure des grands travaux de la fenaison ou celle de préparer du bois. Jamais ne germe l'idée de baisser les bras devant la tâche; le travail est une chance, la réponse responsable à l'existence. Puis encore Zinal, le Cern, Morat, Binn... Plus de vingt années se sont écoulées dans le labyrinthe des galeries avant que Francis retrouve définitivement l'air vivifiant de son village natal. Après ce temps passé dans les profondeurs de la terre, il sillonne le territoire communal pendant plus de vingt ans pour aider à la résolution de conflits en tant qu'agent de police.

Au milieu de toutes ces activités, l'enfance paysanne modèle sa personnalité. La valeur



Nonagénaires

48

de la terre nourricière et celle du travail effectué en famille sous la protection divine demeurent les fondements de son existence, quelle que soit la force de la globalisation et de la digitalisation. Durant l'hiver, matin et soir, jusqu'à plus de 85 ans, il continue à prendre soin de Brunette, Violette, Cibelle, Dragon, Farouk, Tonnerre et de toutes les autres aux côtés de ses frères puis de son neveu et avec le concours régulier de ses enfants et petits-enfants. Pour lui, l'aptitude à la lutte n'occupe pas la place prépondérante dans l'élevage: «Ce sont toutes les qualités de la vache qu'il faut considérer et aussi ce qu'il y a dans la boille!» Néanmoins la lumière jaillit de son regard lorsque l'une d'entre elles montre de l'ardeur au combat ou qu'elle remporte une victoire, aujourd'hui encore!

Au printemps et en automne s'ajoutent la culture des jardins et l'entretien soigneux des prairies: fêmà, rathèlà, dehoumbrà, dèbochonnà... Il a fait sienne l'exhortation du vieux laboureur: «Travaillez, prenez de la peine...» Sous sa main, branches, feuilles et cailloux laissent pousser l'herbe généreuse.

Pourtant, c'est lorsque le troupeau rejoint l'alpage que son énergie redouble. Dès lors, aux foins et aux regains, chaque minute compte! Saisissant la fourche ou le râteau et souvent la faux pour chàyè lè bòch, il se lève toujours le premier. Parfois il grimpe sur le Terratrac Rapid. Pour les autres, il n'est pas aisé de suivre son rythme! Seuls le dîner ou le café et les tartines du goûter préparés par grand-maman permettent une pause brutalement interrompue par l'arrivée de nuages menaçants...

À nonante ans, il ne recule toujours pas devant la tâche, notamment au jardin ou aux foins. Il ne s'est d'ailleurs pas laissé confiner devant sa télévision... Vous le croisez souvent lors de sa promenade matinale dans le village ou au volant de sa Forester. Bien

qu'il n'ait pas considérablement bouleversé son quotidien, le virus SARS-CoV-2 a tout de même empêché que toute sa famille se réunisse pour fêter le nonantième anniversaire. Seul un apéritif servi à l'extérieur, dans les limites des contraintes sanitaires, a marqué l'événement célébré en présence de Virginie et de Cédric, représentant l'autorité communale.

Mais ce n'est que partie remise! Les beaux jours reviennent et, avec eux, l'espoir de nouvelles belles années plus douces et de moments chaleureux à partager avec lui!

Robert Fauchère, 10 août 1930

Robert est né le 10 août 1930 à la ferme de Tontenant, dans la commune française de Pagny le Château, en Côte d'Or. Ses parents, Maurice et Henriette travaillaient à l'époque en France, Maurice étant saisonnier dans les fermes françaises. Robert vécut donc une partie de son enfance en France, jusqu'à l'âge de 8 ans, la famille rentrant à Evolène au seuil de la guerre de 39-45.

Très jeune il rencontra Lucie Métrailler et ils se marièrent le premier avril 1956, le jour de Pâques.

Fils unique, Robert avait souffert de la solitude de ne pas avoir de frères et sœurs. Avec Lucie, ils fondèrent une famille nombreuse de 8 enfants. Durant leurs soixante-quatre ans de mariage, ils surmontèrent le drame de perdre deux enfants, mais aussi la joie de voir naître treize petits-enfants et six arrière-petits-enfants. Robert était très attaché à sa famille et avait plaisir à voir ses enfants réunis.

Robert était bon élève et après avoir fait quelques années de collège à Fribourg, il embrasse un apprentissage de menuisier ébéniste auprès de son père Maurice.